



Séance du 14 février 2025

N° : CS-14022025-02

Objet : Fonctionnement budgétaire du Syndicat mixte : délibération de principe relative à l'engagement d'une modification des Statuts.

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze du mois de février à quatorze heures.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à l'Hôtel Planté (salle Henri Lavielle) du Département des Landes, en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

| |
|------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice : 28 |
| Nombre de voix : 37 |
| Nombre de membres présents : 18 |
| Nombre de pouvoirs : 4 |
| Nombre de suffrages exprimés : 31 |
| Votes Pour : 31 |
| Votes Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

Etaient présents physiquement :

M^{mes} TOLLIS et LARREZET.

Etaient présents en visioconférence :

M^{mes} LAGORCE et BERGEROO, M. DELAVOIE

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

Etaient présents physiquement :

M^{mes} DOUSTE, THIEROT, PUJOS, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. COMET, SAINT-JOURS, PUJOS, DULER, DOMET

Etaient présents en visioconférence :

MM. IUNG, RIMONTEIL, DAULOUEDÉ

Ayant donné pouvoir :

M. DELPUECH ayant donné pouvoir à M^{me} BERGEROO, M^{me} BEAUMONT ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE, M. LABRUYERE ayant donné pouvoir à M^{me} LARREZET.

Absents excusés :

M. D'INCAU.



Assistaient en outre :

M^{mes} DAUBA et LAILHEUGUE, M. LASALA (Conseil départemental - Secrétariat Général - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités), MM. MOZAS, ALBIN, ZUAZO, MENGIN, GARRABOS (Conseil départemental – Direction de l’Environnement - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités),

N° CS-14022025-02

Considérant le contexte budgétaire national ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU les articles 15 et 16 des Statuts du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des étangs Landais « Géolandes » définissant les dispositions applicables en termes de recettes et de participations des collectivités et Etablissements Publics membres du Syndicat Mixte notamment ;

VU le rapport de M^{me} la Présidente ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'acter l'engagement du Comité Syndical dans une modification des Statuts du Syndicat Mixte préalablement au vote de son Budget Primitif 2025, portant sur la suppression des avances de Taxe sur la Valeur Ajoutée et des subventions, aujourd'hui réalisées par le Département au titre des opérations d'investissement menées par le Syndicat, les équilibres des participations des membres au budget du Syndicat restant par ailleurs inchangées.
- d'autoriser Madame la Présidente du Syndicat Mixte à réaliser les démarches afférentes à ladite modification des Statuts du Syndicat Mixte.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.